

Madame Nathalie Gilson
Echevine de l'Urbanisme et du Patrimoine
Commune d'Ixelles - Service Urbanisme
Chaussée d'Ixelles 168 - 1050 Bruxelles

V/réf. : 7B/PU/MB.DV/2016/204
N/réf. : AA /XL-2.551/s.598
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame l'Echevine,

Objet : IXELLES. Maison réalisée selon les plans de l'architecte Blomme, située rue des Echevins 72. Aménagement de 3 logements, ajout de terrasses, placement d'une lucarne en façade avant, agrandissement de la toiture à l'arrière. Demande de permis d'urbanisme. Dossier traité par Denise Verissimo.

En réponse à votre lettre du 12.12.2016 sous référence, reçue le 13.12.2016, nous vous communiquons les remarques et recommandations formulées par notre Assemblée en sa séance du 11.01.2016.

La demande concerne la transformation d'un immeuble repris à l'inventaire du patrimoine immobilier de la commune. Celui-ci est également situé dans la zone de protection de l'ensemble classé, sis 15 rue du Bourgmestre, formé par l'hôtel particulier E. Canonne ainsi que ses dépendances et son jardin d'agrément.

Il s'agit d'un petit immeuble mixte avec atelier et bureau au rez-de-chaussée et 3 appartements aux étages, conçu en 1923 par l'architecte Adrien Blomme¹ pour le chauffagiste Henri Rozenblat, qui avait travaillé sur le chantier de l'immeuble à appartements construit par Adrien Blomme avenue de l'Hippodrome n° 169 en bordure du Val de La Cambre. Par son architecture de style Art Déco – Moderniste, le n° 72 se distingue dans la rue des Echevins, tracée en 1890 et bordées de maisons (entre 1896 et les environs de 1910), la plupart en style éclectique. La composition de ses façades et de son plan sont décrits dans la notice de l'inventaire : ils témoignent de l'intérêt intrinsèque du bien.

La demande concerne l'aménagement de 3 logements (ajout d'un ascenseur et nouvelle cage d'escalier), l'ajout de terrasses, le placement d'une grande lucarne en façade avant, la modification importante de la façade arrière et l'agrandissement de la toiture en partie arrière.

La CRMS n'est pas opposée à la création d'une lucarne dans la toiture mansardée car elle se situe dans le terrasson de la toiture et que la rue est étroite. Toutefois, afin que la lucarne s'intègre plus respectueusement dans la toiture, la CRMS demande que celle-ci soit traitée de manière plus sobre. Ainsi, elle demande d'opter pour des tons sombres en accord avec les matériaux de toiture, y compris pour les joues de lucarne et les châssis et d'abandonner les menuiseries moulurées de corniche et d'encadrement des baies. Elle demande aussi d'étudier la possibilité d'un volume de moins grande emprise et que la lucarne soit rampante et non à toit plat.

A l'intérieur, dans la mesure où plusieurs murs seront modifiés, supprimés ou déplacés, il semble difficile de croire que les travaux puissent être effectivement menés « *en respectant les éléments de décoration encore existants* » et qu'il s'agisse de « *petits travaux d'aménagements intérieurs* », comme le mentionne la note de l'architecte. La comparaison des affectations des pièces avant et après travaux semble également contredire la note annonçant le respect de « *l'implantation des fonctions originales prévues par l'architecte Blomme* ». La CRMS encourage le maintien maximum de l'affectation originelle des locaux et de leurs agencements ainsi que les volumétries et décors encore en place, caractérisés par la grande sobriété qui dicte les œuvres de Blomme.

Pour la façade arrière, la CRMS demande le respect des prescriptions urbanistiques en vigueur notamment pour ce qui concerne la profondeur autorisée de la construction par rapport aux mitoyens. Un avis équivalent a été donné par la CRMS pour le voisin, au n°70, pour lequel des modifications similaires sont envisagées en façade arrière.

Veillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : O. Gossens & M. Muret

¹ Voir notamment BLOMME, Fr., *À la rencontre d'Adrien Blomme 1878-1940. Sa vie, son œuvre racontées par Françoise Blomme*, Centre International pour la ville, l'Architecture et le Paysage, Bruxelles, 2004,